

DATE DE CONVOCATION

12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE

12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu’au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/26

Objet / Aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf

Monsieur Jean-Pierre ISABEL, Maire-Adjoint responsable de la commission Sports, expose que la commune de Giberville souhaite à nouveau encourager le développement des transports propres sur le territoire, en incitant les habitants à se doter de vélos à assistance électrique (VAE) neufs.

Pour cela, Monsieur ISABEL sollicite le Conseil Municipal afin qu’il puisse approuver l’institution d’un dispositif de subventionnement pour les années 2023 et 2024, sur la même base que la procédure mise en place lors de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2022 (délibération n° 22.06.27/08).

Les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif seront affectés aux budgets primitifs 2023 et 2024 (lors de son vote) au compte 20421.

Monsieur ISABEL présente ensuite les projets de convention établis en commission et dont chaque membre de l’Assemblée délibérante a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ISABEL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DÉCIDE de renouveler l'aide financière de 50 € TTC accordée pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf aux particuliers, majeurs, domiciliés sur la commune à titre principal, et dont le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts est inférieur ou égal à 14 089 €,

PRÉCISE que l'octroi de cette aide financière sera conditionné au dépôt d'un dossier complet et qu'il ne sera donné suite qu'à une seule demande par foyer. D'autre part, le bénéficiaire devra s'engager à ne pas revendre son VAE avant l'expiration d'un délai de trois ans,

AJOUTE que les aides seront allouées selon l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite de l'enveloppe budgétaire validée par le Conseil Municipal, étant entendu que la commune sera amenée à verser la participation communale et la participation de Caen la mer, qui a mis en place le même dispositif.

Les dossiers seront reçus en mairie jusqu'au 30 juin 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL

Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 JUL. 2023
COURRIER